

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 05/26-0204.05

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12

Le mercredi 04 février 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Clément SUCHET est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Alexandra MARTIN, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Étaient excusés : Alain Claude CULLET a donné pouvoir à Stéphane PORTHEAULT
Jessica CHAVOUTIER a donné pouvoir à Pascal BONNET

Étaient absents : Pascal MUCKLEY, Jean-Maurice MATHELET, Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 28 janvier 2026

OBJET : AVENANT FINANCIER N°6 – ECHEANCE ANNUELLE A LA CONVENTION DE PORTAGE – NOTRE FOYER

Monsieur Stéphane PORTHEAULT, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal la convention d'intervention et de portage foncier approuvée par délibération du 25 janvier 2021 et l'avenant n°1 relatif à l'élargissement du périmètre d'intervention approuvé par délibération du 22 novembre 2021 pour les parcelles B429 et ZE48, dans le cadre d'une réhabilitation et d'un agrandissement de la résidence « Notre Foyer ».

Conformément à l'article 10.4 de la convention : modalités de remboursement et frais de portage, l'avenant n°6 détaillant le capital stocké de l'opération est présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant financier n°6 – échéance annuelle à la convention de portage n°20-494 – Salins-Fontaine – Notre Foyer.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.



Le Secrétaire de séance,
Clément SUCHET.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. Suchet', is written over the text of the secretary's name.